

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 201

présenté par  
Mme Billard, M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Bello, M. Gremetz  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 23**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif transitoire proposé au présent alinéa va dans les faits contraindre nombre de femmes à un départ précoce, au risque d'une amputation pouvant atteindre 30 % du montant de leur pension. Les auteurs de l'amendement y sont donc fermement opposés.